

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 20 octobre 2022

L'an deux mille-vingt-deux, le 20 octobre à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 14 octobre 2022.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 34 jusqu'au point 10, 35 à partir du point 11.

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 40 jusqu'au point 10, 41 à partir du point 11.

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothee, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M. DEHAENE Michel, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M. FICHEUX Bruno, M. HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, M. LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M. THOREZ Jean-Claude, M. VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine (arrivée au point numéro 11)

Absents excusés :

M. BOONAERT Jean-Philippe, procuration à Mme DEBAISIEUX Nathalie,
M. BROUTELE Philippe, procuration à Mme DERONNE Véronique,
M. DELABRE Aimé, procuration à M. VANECLOO Serge,
Mme DUHAYON Monique, procuration à M. FICHEUX Bruno
M. PARENT Michael, procuration à M. HURLUS Jacques,
M. RAVET Pierre-Luc, procuration à M. THOREZ Jean-Claude,

Absents :

Mme LORPHELIN Martine,
Mme VILLE Augustine, jusqu'au point 10.

Secrétaire de séance :

M. DELVALLE Jean.

Délibération 2022D147 - Tourisme, voies douces, base nautique et port de plaisance Flandre Lys - Demande de subvention auprès du CD 62 pour le réaménagement d'Eolys au titre du contrat de développement durable.

La Vice-Présidente expose au Conseil :

Vu la délibération du 12 décembre 2019 approuvant le réaménagement de la base Eolys,
Vu le contrat de développement durable entre la CCFL et le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

La Communauté de Communes Flandre Lys est gestionnaire de la base de loisirs Eolys située à Lestrem et Merville. Le site, accessible gratuitement à tous les publics offre des espaces thématiques, des aires de jeux et différents services tels que de la restauration et des activités aéronautiques à proximité. Il permet, occasionnellement, l'organisation d'événementiels.

Consciente que le site de la base de loisirs Eolys, pourrait être davantage fréquenté par la population locale et régionale à la condition d'offrir des activités plus attractives, notamment pour les familles, les publics scolaires et centres aérés, la CCFL a développé en 2019, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de définir le contenu du projet de réaménagement à mener.

Suite à cette mission, un programme d'aménagement basé sur la découverte d'univers ludiques en lien avec l'aviation a été défini. Celui-ci comprend notamment, le développement d'équipements d'accueil pour les groupes, de nouveaux espaces de jeux et la valorisation du patrimoine naturel et paysager de cet espace. Le coût total des travaux est fixé à 2 860 802 € HT.

Il est proposé de solliciter le Conseil départemental du Pas-de-Calais, afin que le projet soit soutenu dans le cadre du contrat de développement durable entre la CCFL et le Conseil départemental du Pas-de-Calais.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil communautaire de :

- SOLLICITER l'octroi d'une subvention de 175 000 € pour le projet de réaménagement d'Eolys, auprès du Conseil départemental du Pas-de-Calais,
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (40 voix) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS

